

MAIRIE D'ESCHENTZWILLER



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU JEUDI 04 JUIN 2026

Réunis en séance selon les conditions de droit commun, sous la présidence de Monsieur le Maire Gilbert IFFRIG. Ce dernier souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00.

Présents

19

Gilbert IFFRIG, Patricia ROLLAND, Noël MULLER, Adrienne CAMPILLO, Florian VOGEL, Sophie BOEGLIN, Arnaud SCHMITT, Julie SECKLER MARTINEZ, Raphaël SCHWEITZER, Anne SCHICKLER, Loïc BURGET, Camille PASCAL, Luc QUARRE, Alexandra BIEHN, Yoann BUSSELOT, Jean-Jacques VOGELSPERGER, Christelle THERRIE, Pierre LIPP, Denise HERTH

Absents excusés et non représentés

0

Absents non excusés :

0

Ont donné procuration :

0

Secrétaire de séance : Mme Julie SECKLER MARTINEZ

Secrétaire auxiliaire de séance : Mme Séverine AUGEREAU, secrétaire de Mairie

Aucun auditeur extérieur n'assistait à la séance.

Le quorum est atteint pour cette séance.

Ordre du jour de la séance selon la convocation adressée par mail aux conseillers le jeudi 28 mai 2026 :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

- A) Approbation du procès-verbal de la séance publique du jeudi 09 avril 2026
- B) Commissions communales : intégration de membres extérieurs au conseil municipal

II/ AFFAIRES FINANCIERES

- A) Demande de subvention du groupe de scouts de Rixheim
- B) Location du caveau : mise en place d'une nouvelle tarification supplémentaire

III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

- A) M2a : Désignation de représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Président de séance

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

Néant

V) AFFAIRES DE PERSONNEL

Néant

VI/ DIVERS

- A) Remerciements
- B) Informations diverses

I/ ADMINISTRATION GENERALE

A) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 09 AVRIL 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le procès-verbal de la réunion de la séance publique du Conseil municipal du jeudi 09 avril 2026 a été adressé aux conseillers le jeudi 16 avril 2026. Tous les conseillers avaient été présents à l'ouverture de cette séance.

VU le procès-verbal de la séance publique du Conseil municipal du jeudi 09 avril 2026,
SUR proposition de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE d'approuver le procès-verbal sans observation.

B) COMMISSIONS COMMUNALES – INTEGRATION DE MEMBRES EXTERIEURS AU CONSEIL MUNICIPAL

Par courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception en date du 26/05/2026, la Préfecture a examiné la délibération prise par les conseillers municipaux dans la séance du 28 mars 2026 adoptant le règlement intérieur du conseil municipal et demande sa modification en particulier sur les commissions municipales (article 26).

En effet, le règlement prévoit que des personnes extérieures puissent intégrer les commissions municipales. Or, la Préfecture rappelle que les commissions municipales sont composées uniquement de conseillers municipaux.

Les personnes extérieures peuvent être entendues ou consultées, mais ne peuvent pas être membres des commissions.

Aussi, ce point IB n'étant pas conforme, Monsieur le Maire le retire du présent ordre du jour afin de respecter la réglementation.

Le Président de séance



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire



III/ AFFAIRES FINANCIERES

A) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU GROUPE DE SCOUTS DE RIXHEIM

Par mail du 08 avril 2026, l'association des Scouts Guides de France de Rixheim sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle de la commune dans le cadre d'un projet de solidarité internationale qui se déroulera à Manaus, au Brésil en août 2026.

En partenariat avec l'association Terre des Hommes Alsace – Antoine de Saint Exupéry et des acteurs locaux expérimentés, leur mission consistera à rénover une cantine pour des enfants défavorisés et à mener des actions éducatives auprès de jeunes filles en foyer.

L'équipe concernée par ce projet compte 5 personnes dont une jeune habitante d'Eschentzwiller, à savoir Océane WEGBECHER.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de soutenir cette association par l'attribution d'une subvention.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

ACCEPTE le versement d'une subvention à l'association des Scouts Guides de France de Rixheim dans le cadre d'un projet de solidarité internationale qui se déroulera à Manaus, au Brésil en août 2026,

FIXE le montant de cette subvention à 100 €

DIT de prélever cette somme dans le BP 2026 en dépenses de fonctionnement à l'article 65748

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

B) LOCATION DU CAVEAU : MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE TARIFICATION SUPPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune met à disposition la salle communale dénommée « le Caveau » selon une tarification actuellement adaptée principalement aux usages festifs ou privatisés et des associations. Les tarifs 2026 ont été fixés dans la séance du conseil le 16 janvier 2026.

Toutefois, il est constaté que certains besoins relèvent d'un usage plus ponctuel, limité dans le temps et sans vocation événementielle, notamment pour des réunions, échanges ou temps de travail collectif.

Dans ce cadre, la tarification actuelle n'apparaît pas adaptée à ces usages spécifiques.

Monsieur le Maire propose donc d'introduire un tarif spécifique pour les utilisations en semaine, encadrées et de courte durée, afin :

- de mieux adapter le service rendu aux besoins réels,
- de favoriser l'utilisation des équipements communaux pour des activités ne générant pas de contraintes particulières,
- et d'assurer une cohérence globale de la grille tarifaire.

Le Président de séance

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire



Ce tarif serait défini selon des critères fixés (durée, horaires, nature de l'usage), applicables à tout usager respectant les conditions fixées.

Les conditions seraient les suivantes :

- utilisation en semaine à savoir le mardi, mercredi ou le jeudi,
- durée maximale d'occupation fixée à 4 heures consécutives,
- usage principal à caractère de réunion (échanges, travail, organisation),
- possibilité d'un usage accessoire de la cuisine limité à la préparation ou au réchauffage de collations ou repas simples, sans organisation de repas festif,
- absence d'animation, de musique amplifiée ou d'installation spécifique,
- remise en état immédiate des locaux après utilisation.

Le tarif proposé par Monsieur le Maire serait de 10 € par utilisation.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 16 Janvier 2026 fixant les tarifs pour l'année 2026,

Considérant la nécessité d'adapter les modalités de mise à disposition de la salle communale appelée CAVEAU pour des usages ponctuels de réunion,

Considérant le principe d'égalité entre les usagers du service public,

Considérant la nécessité de distinguer les usages de type réunion des utilisations festives,

Considérant la nécessité de garantir une identification claire du responsable de l'occupation des locaux,

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE de créer un tarif spécifique pour la location du caveau pour des réunions organisées en semaine à savoir le mardi, mercredi ou le jeudi avec usage limité des locaux.

DECIDE que les conditions cumulatives suivantes devront être respectées:

- utilisation en semaine à savoir le mardi, mercredi ou le jeudi,
- durée maximale d'occupation fixée à 4 heures consécutives,
- usage principal à caractère de réunion (échanges, travail, organisation),
- possibilité d'un usage accessoire de la cuisine limité à la préparation ou au réchauffage de collations ou repas simples, sans organisation de repas festif,
- absence d'animation, de musique amplifiée ou d'installation spécifique,
- remise en état immédiate des locaux après utilisation.

DIT qu'en cas de location du caveau pour ce nouveau tarif un responsable devra être désigné et clairement identifié et devra s'engager à respecter les conditions d'utilisation des locaux.

DECIDE de fixer le nouveau tarif dans le cadre de ces conditions à 10 € par utilisation

DIT que les autres tarifs fixes par délibération du conseil dans sa séance du 16 janvier 2026 sont maintenus

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

Le Président de séance



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire



III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

A) M2A : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

En sa séance du 14 avril 2026, le conseil d'agglomération a approuvé la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ainsi que le prévoit le code général des impôts.

Il a par ailleurs acté que cette commission serait composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune membre de Mulhouse Alsace Agglomération.

Par suite du renouvellement du conseil municipal issus des élections de mars 2026, il appartient à chaque conseil municipal de désigner parmi ses membres les représentants de la commune à cette commission.

Il est proposé de désigner Monsieur Gilbert IFFRIG, Maire, comme représentant titulaire et Monsieur Noël MULLER, adjoint au maire, comme représentant suppléant de la commune de ESCHENTZWILLER.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DESIGNE Monsieur Gilbert IFFRIG, Maire, comme représentant titulaire et Monsieur Noël MULLER, adjoint au maire, comme représentant suppléant de la commune de ESCHENTZWILLER à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

DONNE L'AUTORISATION à Monsieur le Maire ou à son représentant à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

NEANT

VI/ AFFAIRES DE PERSONNEL

NEANT

Le Président de séance



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire



VI/ DIVERS

A) REMERCIEMENTS

- Remerciements des ARIAS pour la subvention exceptionnelle octroyée par les membres du conseil municipal pour le renouvellement du matériel d'éclairage
- Remerciements de M. JUDLIN pour le présent offert par la municipalité à l'occasion de ses 85 ans
- Remerciements de Mme DOLLMANN pour le présent offert par la municipalité à l'occasion de ses 80 ans
- Remerciements de la famille GRAEFF pour l'embauche de Nathan pour le mois de juillet en tant que saisonnier
- Remerciements du CJREZ pour l'aide apportée par la commune et le personnel lors de la finale départementale d'échecs

B) DIVERS

Néant

Tout l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h15.

Le Président de séance



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire

